



LE DÉPARTEMENT

# BOURSE DÉPARTEMENTALE POUR LES COLLÉGIENS



PARTOUT, POUR TOUS, LE VAR ACTEUR DE VOTRE QUOTIDIEN



LE DÉPARTEMENT

## Le Département contribue à la réussite scolaire des collégiens



### À NOTER

Plus de 2 000 collégiens bénéficient chaque année de cette bourse départementale.

280 000 euros par an, c'est le budget du Département pour le versement de la bourse départementale.

**L**e Conseil départemental du Var attribue, sur critères sociaux, une aide supplémentaire aux collégiens externes varois. Cette bourse départementale permet d'alléger la charge des familles pour la scolarisation de leurs enfants.

**Le montant :** 130 € maximum.

#### Les conditions :

- être domicilié dans le Var,
- bénéficier d'une bourse nationale à l'échelon 2 ou 3 pour l'année considérée,
- être scolarisé dans un collège public ou privé,
- être externe pour les collégiens du secteur public ou externe/demi-pensionnaire ou interne dans un collège privé (les collégiens du secteur privé ne pouvant bénéficier d'une aide à la restauration).

#### Comment en bénéficier ?

Les demandes de bourse peuvent être effectuées à partir d'un ordinateur ou d'un smartphone sur le site <https://colleges.var.fr/> en fournissant les justificatifs demandés : attestation de bourse nationale, RIB et copie du livret de famille.

#### Quand faire la demande ?

du 24 octobre 2022 au 26 mai 2023.